

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-142

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	12 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	3 000 000
TOTAUX	0	15 000 000
SOLDE	-15 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État sous-jacente au projet de loi de finances, le présent amendement procède à une minoration de 15 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 12 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Emploi outre-mer ». Cette annulation tient compte de la révision du coût prévisionnel des exonérations de cotisations outre-mer et, à titre subsidiaire, des gains d'efficience attendus sur les dépenses de formation du service militaire adapté (SMA) et de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) ;
- 3 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Conditions de vie outre-mer ». Cette diminution est permise par un pilotage renforcé des dépenses d'intervention du programme.